



DECISION N° 108 /MBPE/DGD du 27 NOV 2020

Portant suspension de la Décision n°86/SEPMBPE/DGD/DRC du 21 juin 2018 accordant le bénéfice du régime de l'entrepôt fictif à la société 3K IMPORT-EXPORT (P451), 26 BP 680 ABIDJAN 26

### LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964 instituant le Code des Douanes, notamment en ses articles 136 à 140 ;
- Vu le Décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n° 2020-456 du 13 mai 2020, n° 2020-600 du 03 août 2020 et 2020-601 du 03 août 2020 ;
- Vu le Décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2020-688 du 23 septembre 2020 ;
- Vu le Décret n° 2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre de la défense ;
- Vu le Décret n° 2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le Décret n°2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel-Major Da Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

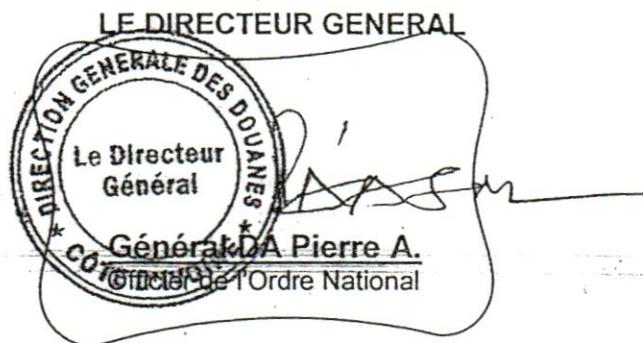
**D E C I D E**

- Article 1** : La Décision n°86/SEPMBPE/DGD/DRG du 21 juin 2018 accordant le bénéfice du régime de l'entrepôt fictif à la société 3K IMPORT-EXPORT sous le numéro P451 est suspendue pour une durée de trois (03) mois.
- Article 2** : Durant cette période, qui court à compter de la date de signature de la présente, la société 3K IMPORT-EXPORT n'est plus autorisée à bénéficier du régime douanier de l'entrepôt fictif.
- Article 3** : Les Directeurs, Sous-Directeurs, Chef de Bureau, Chef de Section et de Subdivisions des Douanes sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Ampliations**

- Toutes Directions Douanes
- Toutes Directions Impôts
- CCESP
- Syndicat des transitaires
- Bénéficiaire

LE DIRECTEUR GENERAL



Le Directeur  
Général

Général Pierre A.  
Officier de l'Ordre National